RE/FORMER

Le semestriel des réformes de l'EDBM | n.4
Avec le soutien de la Banque Aficaine de Développement

Digitalisation

LE GRAND BOND NUMÉRIQUE

Dans ce numéro :

Réforme de l'administration : les 12 travaux du PREA
Réformes foncières : la modernisation pour davantage d'efficacité
Interview : Randrianarisoa Rakotondrajery, Directeur Général des Affaires Judiciaires, des études et des Réformes

Pour une révolution numérique utile, humaine et positive

Nous nous engageons à faire du numérique un levier de progrès pour tous. C'est dans ce sens que notre stratégie a été construite sur la base des enjeux majeurs de la société tels que l'éducation, la santé, l'agriculture et l'environnement

Engage 2025

Vous rapprocher de l'essentiel

orange™

SOMMAIRE

4. Réformes de l'administration
Les 12 travaux du PREA

10. Interview
Balsama Andriantseheno,Coordinateur du Programme de Réforme pour l'Efficacité de l'Administration (PREA)

11. Interview
Stéphanie Delmotte, coordinatrice des projets PAPSP et PRODIGY

12. Smart city
Les villes à l'ère numérique

14. Réformes foncières
La modernisation pour davantage d'efficacité

16. Interview
Laza Raharo Andriamanjato, Directeur des Domaines et de la Propriété Foncière

17. Cybercriminalité
Les sentinelles de la cybercriminalité

19. Interview
Colonel Andrianarisaona Herilalatiana

20. Interviews
Matina Razafimahefa (co-fondatrice et C.O de Sayna) et de Matthieu RABEHAJA (CEO LOMAY)

23. Création d'entreprises
Créer son entreprise en quelques clics

25. Interview
Faly Andrianintsoa Ratovonirina, Directeur des Arts et de la Promotion Artistique

27. Interview
Randrianarisoa Rakotondrajery, Directeur Général des Affaires Judiciaires, des études et des Reformes

30. Digitalisation
Le grand bond en avant

EDBM
DIRECTEUR GÉNÉRAL EDBM |
Andry RAVALOMANDA

DIRECTEUR DE PUBLICATION |
Dominique RANDRIANARIVONY ANDRIAMBALO,
Director Corporate Relations And Communication

COMITÉ DE LÉCTURE |
Lisiniaina RAZAFINDRAKOTO,
Directeur des Réformes et du Développement du Secteur Privé

BECOM
DIRECTEUR GÉNÉRAL FONDATEUR |
Tanteliarimiza RAKOTOMALALA

RÉDACTEUR EN CHEF |
Andriamanambe RAOTO

INFOGRAPHISTE |
Julio Brian RAHARO SAROBIDY

JOURNALISTES |
Yann LOMELLE et Van-Lee BEHAJA
Reformer est une publication de |
is a publication of

EDBM

Financé par | funded by

RÉFORME DE L'ADMINISTRATION

LES 12 TRAVAUX DU PREA

L'administration malgache est un acteur clé du développement. Dans la Grande île, sa lourdeur et son manque de célérité constituent des facteurs de blocage. L'administration s'est engagée dans une réforme d'envergure à travers le Programme de Réforme pour l'Efficacité de l'Administration (PREA).

L'administration publique malgache n'a pas connu de réforme majeure depuis l'indépendance. C'est en 2006 que l'idée de mettre en œuvre les réformes a commencé à germer dans l'esprit des dirigeants. Les circonvolutions politiques ont toujours retardé la mise en œuvre d'un programme d'envergure. Il a fallu attendre jusqu'en 2014 pour que l'initiative soit exhumée à travers le Programme de Réforme pour l'Efficacité de l'Administration (PREA), financé par la Banque Mondiale, qui a comme mission d'améliorer l'efficacité de l'administration publique. Une mission herculéenne qui se décline en douze volets.

1

Réduire les pertes évitables

C'est l'une des missions fondamentales du PREA : identifier les secteurs dans lesquels l'administration malgache perd de l'argent inutilement et en venir à bout afin de dégager des fonds pour permettre à l'administration de se focaliser sur l'essentiel. Balsama Andriantseheno rappelle la fameuse histoire du stylo. *« Les fournisseurs surfactures les articles. Un stylo vendu 500 ariary sur le marché atteindra les 2 000 ariary quand il passe par la passation de marché »*, pointe-t-il du doigt. Un ensemble de petites décisions d'achat fait exploser le budget de l'État sur les court, moyen et long termes.

2

Assurer l'autonomie de l'État

Actuellement, 60% du budget de fonctionnement de l'État malgache dépend de l'appui des bailleurs de fonds. La réduction des pertes inutiles pourrait ainsi permettre à l'administration malgache d'avoir des fonds ne serait-ce que pour renverser la tendance. L'objectif est de couvrir au moins 60% du budget. Ce qui permettrait d'apurer peu à peu les dettes de l'État. Le développement passe par l'autonomie financière suivie d'une bonne gestion des finances publiques, un des pivots du PREA. *« Cette autonomie restera dans le domaine de l'utopie si l'on n'arrête pas l'hémorragie qui est catalysée par les domaines où l'argent de l'Etat sort frauduleusement »*, nous assure Balsama Andriantseheno.

3

Régularisation des soldes et des pensions

À Madagascar, les fonctionnaires fantômes gonflent le nombre des fonctionnaires en alourdissant le budget de l'État. Une perte qui s'élève à des milliards et c'est la raison pour laquelle, le PREA focalise autant d'effort pour mettre fin à ce fléau. L'utilisation de l'Application Unique pour la Gestion Uniforme des Ressources humaines de l'Etat (AUGURE) a déjà permis de mettre en relief des dossiers qui devraient être régularisés ou l'identification des fonctionnaires fantômes par le ministère de l'Economie et des Finances. L'opération d'assainissement permettra d'économiser 11,4 milliards d'ariary dans la caisse de l'Etat. PREA s'engage dans une démarche s'inscrivant sur le long terme. La régularisation du paiement des soldes et pensions est une étape incontournable dans cette réforme de l'administration publique.

4 Renforcement des organes de contrôle

Les organes de contrôle sont essentiels pour contrôler l'exécution des décisions prises, proposer des améliorations et de garantir un fonctionnement efficient des institutions. Le PREA visera à mettre en place des organes de contrôle efficients encadrant le bon fonctionnement de la fonction publique malgache. *« La Cour des comptes, les organismes de contrôle financier, l'inspection générale de l'Etat… sont autant de balises qui pourraient prévenir des abus et des cas de corruption »*, rappelle Balsama Andriantseheno. Le Bianco et le SAMIFIN ont aussi un rôle prépondérant à jouer. Dans cette optique de réforme, le PREA tâchera d'accompagner ces organes de contrôle.

© Ministère de la Justice

5 e-Gouvernance

Frustration, perte de temps, grogne… pour les usagers des services publics, ces sentiments dominent bien souvent. Pour accélérer le processus, l'e-gouvernance mènera Madagascar vers la digitalisation de son administration publique. *« Quand on évoque la digitalisation, l'opinion traduit cela bien souvent par l'informatisation, soutient notre interlocuteur. Pour le cas de la Grande île, l'informatisation n'est qu'un outil parmi tant d'autres pour atteindre les objectifs fixés : profiter pleinement des évolutions technologiques qu'offre notre ère ».*

6 Mettre l'administration publique entre les mains des citoyens

Obtenir sa copie de naissance en quelques clics, avoir son casier judiciaire après quelques mails... C'est l'objectif à atteindre dans la démarche de digitalisation de la fonction publique. L'idée est simple : réduire au maximum les contacts afin d'éradiquer toute tentative de corruption ainsi que les pertes de temps qu'engendre le déplacement du citoyen vers les services publics. Les agents de l'administration publique gagneront également en temps et en efficacité. L'utilisation de la technologie numérique dans l'administration permettra aussi la transparence et la traçabilité de toutes les transactions faites avec l'État et de réduire d'une manière considérable les corruptions qui gangrènent le quotidien de la population malgache.

7

Culture de l'efficacité

Bouleverser d'une manière irréversible la manière de fonctionner de l'administration. C'est l'objectif de la culture de l'efficacité. Pour Balsama Andriantseheno : *« les agents de l'administration malgache seront les premiers à adhérer quand ils comprendront la culture de l'efficacité. Le gain n'est pas forcement monétaire, il peut se traduire par la satisfaction personnelle d'un travail bien fait ».* L'efficacité se cultive avec les formations. Le PREA accompagnera les différents ministères à faire face aux bouleversements à travers des formations. Des standards seront établis pour l'uniformisation des outils à utiliser.

8

Refonte de l'état civil

Tous les changements que le PREA veut opérer doivent systématiquement passer par la refonte du système d'état civil. Le système d'identifiant unique centralisera toutes les informations concernant une personne. *« Notre vision est de donner un identifiant unique dès la naissance pour qu'y soient greffées toutes les informations concernant le citoyen. Il sera alimenté au fil des années : dossier de santé, scolarité, parcours professionnel… »*, promet Balsama Andriantseheno.

9

Digitaliser la majorité des services

Déposer sa candidature, alimenter son CV, ouvrir un compte bancaire… L'identifiant unique est le cœur de l'e-gouvernance. Il est le pivot d'un ensemble de services connexes auquel s'attèle le PREA qui définira clairement les opportunités qu'offre la digitalisation. Ce sera une réalité dans un futur très proche

10

Recensement et enregistrement massif

La mise en place d'identifiant unique sera une occasion inespérée d'effectuer un recensement et enregistrement massif de la population malgache. Ce registre fera office de base de données qui servirait de référence à tous les projets de développement à Madagascar. À long terme, ce système d'identifiant unique permettrait d'avoir, d'une manière systématique, les indicateurs classiques de développement : taux de chômage, taux de vaccination, taux de réussite scolaire, taux de natalité et de mortalité.

11

Amélioration de la recette fiscale

L'État malgache ambitionne d'élargir de manière pérenne l'assiette fiscale. Les enjeux de l'identifiant unique sont doubles. D'une manière infaillible, le système d'identifiant unique basculera automatiquement toute personne qui atteindra la majorité, dans deux registres : celui des contribuables et la liste électorale. Le suivi en sera facilité pour l'administration fiscale, étant donné que la personne devrait être enregistrée quand elle a un emploi. D'ailleurs, la digitalisation du système permettra de sanctionner toute personne qui voudrait se soustraire à ses devoirs de citoyen.

12

Convaincre la population malgache et les fonctionnaires sur la nécessité des réformes

Madagascar ambitionne à atteindre des objectifs particulièrement ambitieux à travers l'e-gouvernance dans une échéance particulièrement courte. *« Si on arrive à garder le rythme des quatre premières années, nous pourrons atteindre sans mal cet objectif de huit à dix ans »* rassure Andriantseheno Balisama. Néanmoins, sans l'adhésion de la population, cette réforme ne serait qu'utopie pour nos dirigeants. Le programme sera accompagné par une grande campagne de communication, dont l'objectif est de mettre en exergue les avantages des changements tantpour la population malgache que pour l'administration publique. Les agents de la fonction publique seront aussi sensibilisés. La sécurité des données constitue l'une des préoccupations majeures du PREA.

Le réseau des fibres optiques à Madagascar

Statistiques sur le secteur TIC

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES À L'EDBM ANALAMANGA DEPUIS 2017

Activité	2017	2018	2019	2020	Total
TIC	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

LES NATIONALITÉS OPÉRANT DANS CE SECTEUR EN 2020

[illegible]% Malgache | [illegible]% Libanaise | [illegible]% Algérienne | [illegible]% Angolaise
[illegible]% Française | [illegible]% Togolaise | [illegible]% Chinoise | [illegible]% Belge
[illegible]% Mauricienne | [illegible]% Comorienne | [illegible]% Sénégalaise | [illegible]% Ivoirienne

FORMES JURIDIQUES DES SOCIÉTÉS OPÉRANT DANS CE SECTEUR

Forme juridique	2017	2018	2019	2020	Total
SA AG	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
SARL	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
SARLU	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
SAU	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
SNC	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Total général	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Source : EDBM/Pôle/[illegible]

BALSAMA ANDRIANTSEHENO,COORDINATEUR DU PROGRAMME DE RÉFORME POUR L'EFFICACITÉ DE L'ADMINISTRATION (PREA)

« PREA : ASSURER L'AUTONOMIE DE L'ETAT »

Le Programme de Réforme pour l'Efficacité de l'Administration (PREA) prévoit de révolutionner l'administration publique malgache à moyen et à long termes. Le programme est financé par la Banque Mondiale à hauteur de 140 millions de dollars.

Partagez-nous la genèse du PREA.

Le PREA a été mis en place pour faire de l'administration malgache le pilier du développement. L'administration publique malgache n'a pas connue de grandes réformes depuis l'indépendance. Comme son nom l'indique, le PREA a comme mission de développer l'efficacité de l'administration publique malgache. La tache est herculéenne mais elle doit commencer par un ensemble de petites actions qui feront la différence : à l'image de ces petites dépenses qui font exploser le budget de l'Etat ; ainsi que les secteurs dans lesquels l'administration malgache perd de l'argent inutilement. L'objectif est d'assainir l'ensemble de la chaine pour dégager des fonds pour permettre à l'Etat de se focaliser sur l'essentiel de ses actions de développement. Pour atteindre son objectif, le PREA va s'entourer des différents organes de contrôle qui encadrent les fonctions publiques malgaches, à l'image de la cour de compte, du contrôle financier, de l'inspection générale de l'Etat… Ce sont autant de balises qui pourront prévenir les abus et les cas de corruption. Elles seront appuyées par le Bianco et le SAMIFIN. Dans cette optique de réforme, le PREA s'attèlera à rappeler à ces organes leurs rôles tout en les aidant à effectuer leur tâche afin d'obtenir un meilleur résultat.

Quel sera l'esprit de la politique de l'e-Gouvernance à Madagascar ?

Les usagers de service public font souvent part de leur frustration, de la perte de temps... Il est nécessaire de mettre en place un système d'e-gouvernance qui mènera Madagascar vers la digitalisation de son administration publique. L'opinion publique traduit la digitalisation par l'informatisation. Pour le cas de l'administration malgache, cette dernière ne sera qu'un outil afin d'atteindre l'objectif fixé qui consiste à profiter pleinement des évolutions technologiques qu'offre notre ère. Tous les changements que le PREA veut opérer systématiquement passer par la refonte de l'état civil, à travers l'opérationnalisation d'un système d'identifiant unique.

D'une manière globale, comment ces réformes impacteront-elles la vie de la population malgache ?

Sur le long terme, le programme permettrait d'assurer l'autonomie de l'Etat. Actuellement, 60% du budget de fonctionnement de l'Etat malgache dépend de l'appui des partenaires techniques et financiers. La réduction des pertes inutiles pourrait permettre à l'administration de ne serait-ce que renverser la tendance. C'est-à-dire, pouvoir financer 60% du budget étatique. La mission paraît impossible pour les plus sceptiques mais elle est réalisable si les réformes initiées par le PREA aboutissent. Cependant, cette autonomie restera dans le domaine de l'utopie si l'on n'arrête pas l'hémorragie provoquée par les secteurs où l'argent de l'Etat sort frauduleusement.

On parle actuellement de la digitalisation de l'administration publique en général ; Madagascar est-il paré à cette éventualité

La réforme de l'administration, qui tend vers la digitalisation du système global, ne pourrait être effective si l'Etat n'investit pas d'une manière importante dans l'alphabétisation numérique. Cette alphabétisation devrait s'effectuer à l'interne, c'est-à-dire parmi les membres de l'administration publique. En effet, il n'est pas rare de constater que dans certains bureaux, des outils informatiques flambant neufs ne sont pas utilisés à bon escient. Les réformes que visent le PREA consisteront, non pas à informatiser le système, mais plutôt d'utiliser les outils informatiques et technologiques disponibles, de sorte à alléger la tâche des administrateurs au niveau de la fonction publique. Il s'agit aussi de faire en sorte que la population malgache ait accès d'une manière plus simple aux différents services.

Certains diront que les agents de la fonction publique seraient les premiers à s'opposer à ces réformes car ils bouleverseront d'une manière irréversible leur manière de fonctionner. Mais ils seront les premiers à adhérer quand la culture de l'efficacité sera mise en avant. Effectivement, le gain n'est pas forcement monétaire. Il peut également se traduire par la satisfaction personnelle d'un

travail bien fait. D'une manière générale, le PREA va accompagner les ministères à faire face aux bouleversements de l'environnement du travail actuel à travers des formations mais également à travers la mise en place des standards à respecter pour l'uniformisation des outils à utiliser.

La technologie évolue rapidement. Comment appréhender ce défi ?

La technologie évolue en permanence, c'est une situation qu'il faut prendre en compte. Nous ne pouvons plus nous offrir le luxe de tergiverser. Si on ne prend pas en compte ce paramètre, d'ici huit ans, la technologie que nous utilisons sera caduque. Il faudrait réinvestir et cela va nous coûter plus cher. Madagascar ambitionne à atteindre des objectifs particulièrement ambitieux à travers l'e-gouvernance dans une échéance particulièrement courte. Sans l'aide de la population, cette réforme ne serait qu'utopie pour nos dirigeants. C'est la raison pour laquelle ce programme sera suivi d'une grande campagne de communication dont l'objectif est de mettre en exergue les avantages des changements tant bien pour la population malgache que pour l'administration publique

STÉPHANIE DELMOTTE, COORDINATRICE DES PROJETS PAPSP ET PRODIGY

« AU MOINS CINQ MILLIONS DE MALGACHES AURONT LEUR IDENTIFIANT UNIQUE D'ICI CINQ ANS »

Le Projet de Gouvernance Digitale de l'Identité Malagasy Identifiant unique est un pivot essentiel du système de l'e-gouvernance à travers le Programme de Réforme pour l'Efficacité de l'Administration. À la tête de ce projet d'envergure, Stéphanie Delmotte qui coordonnera cette refonte de l'état civil malgache. Elle nous explique les avancées du projet.

Quelles sont les ambitions de Madagascar à travers le PRODIGY ?

Le Projet de Gouvernance Digitale de l'Identité Malagasy est une refonte de l'état civil. Il consiste à octroyer aux personnes physique et morales un numéro d'identifiant unique. Cette technologie permettrait à l'État de greffer sur ce numéro toutes les informations concernant l'individu. Ce procédé facilitera la gestion des informations sur les citoyens, mais également d'éviter toute sorte de corruption qui pourrait survenir dans le secteur public. Le PRODIGY est financé par la Banque Mondiale à hauteur de 140 millions de dollars. 2 millions ont été débloqués afin de commencer le chantier permettant ainsi l'adoption des législations nécessaires et la mise en place des institutions. Madagascar créera un Centre National de Registre civil et d'Identification (CNRCI) qui centralisera toutes les informations concernant les citoyens. Étant donné que toutes les informations d'une personne seront digitalisées, les points d'entrées d'informations doivent également être digitaux. Ainsi toutes les institutions publiques comme les écoles, les hôpitaux, les tribunaux, etc. doivent utiliser les nouvelles technologies du numérique. Étant donné que le système actuel d'état civil a énormément de failles, nous avons décidé de créer une nouvelle base de données. Il ne s'agit plus de se baser sur l'ancienne base de données car cela risque de revenir plus cher à l'État et discriminatoire à l'égard de certains citoyens.

Où en sommes-nous par rapport aux actions que nous avons entreprises ?

Nous sommes en train de lister les grandes réformes en termes de législation et mettre en place des institutions nécessaires pour la refonte de l'état civil. Trois lois majeures ont déjà été adoptées à cet effet. Madagascar fera également appel à un consortium international pour définir les détails techniques dans la mise en place de sa politique de digitalisation. Ce consortium travaillera sur trois mandats. C'est au bout du troisième mandat qu'il conseillera la partie sur l'infrastructure technologique qui correspondrait plus au besoin de la Grande île. Ce consortium tiendra également un rôle de contrôle qualité dans la réalisation du "maping" établi. Le rôle d'exécuteur de projet reviendra à une autre entité. Cette démarche est nécessaire afin d'assurer le bon déroulement du projet.

Par contre, le PRODIGY a déjà détecté quelques structures fondamentales à créer impérativement si nous voulons aboutir dans ce projet. Outre le Centre National de Registre Civil et d'Identification (CNRCI), on peut citer l'Unité de Gouvernance Digitale qui aura comme mission d'uniformiser tous les outils utilisés au sein des différents bureaux de l'État afin de faciliter l'utilisation des informations. La Commission Malagasy de l'Informatique et des Libertés sera opérationnalisée afin d'éviter tous les abus. Deux organismes complémentaires sur la protection des données personnelles et de cyber sécurité seront mis en place également.

Quelles sont les échéances établies ?

Une fois que le financement sera débloqué, la première année du projet sera consacrée à la mise en place d'une zone pilote. Dans un premier temps, le projet visera à octroyer 500 000 identifiants uniques à des citoyens malgaches. La mise en place de cette zone pilote nécessitera au préalable l'établissement de toutes les infrastructures technologiques. Elle devrait être une grande ville. Une excellente connexion est requise. Notre choix se porte actuellement sur Toamasina, bien que l'identification finale de la zone pilote dépendra de l'expertise du consortium international.

La capitale de l'Est est le poumon de Madagascar. L'État a envie de faire davantage d'effort de rééquilibrage en choisissant cette commune urbaine pour lancer la digitalisation. Notons que des investissements colossaux ont été engagés pour la réhabilitation du port. Mise à part la zone pilote, dans sa projection, le PRODIGY estime qu'au moins cinq millions d'habitants auront leur identifiant unique durant les quatre ans que durera ce projet. À long terme, le projet pense octroyer l'identifiant unique dès la naissance d'un enfant. À ce stade du projet, le PRODIGY ciblera d'abord 5 000 citoyens, des contribuables, qui vont bénéficier de ce projet. Quoi qu'il en soit, au vu de l'investissement et de l'engagement de l'État dans ce domaine, d'ici huit à dix ans, tous les citoyens devraient avoir leur identifiant unique.

Pour les citoyens, quels seraient les bénéfices d'une telle réforme ?

La mise en place de ce système permettrait à la population malgache de jouir pleinement de ses droits. Sur les quelque millions de personnes actives malgaches, notons que seules 350 000 personnes sont affiliées à la Cnaps. À travers l'identifiant unique, la couverture sociale se fera d'une manière plus facile et spontanée. Cela permettrait également d'améliorer le service public au profit des citoyens malgaches. L'identifiant unique diminuera d'une manière considérable le nombre de personne travaillant dans le secteur informel et améliorera la recette fiscale du pays. Le pays gagnera énormément à retrouver son autonomie. Nous pouvons ainsi non seulement définir, mais également financer, d'une manière autonome, la politique publique.

SMART CITY

LES VILLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE

Sarobaratra a été l'heureuse élue. Cette petite ville située dans l'Itasy sera la première smart city à Madagascar. Un des projets phares du programme présidentiel

Une Smart City, ou ville intelligente, est un concept d'aménagement et d'équipement urbains mobilisant les technologies de l'information et de la communication et accordant une importance fondamentale au développement durable. Une cinquantaine de villages sera transformée dans toute l'île. Le mobile money sera l'un des éléments centraux de cette mutation. *« Il s'agit d'un procédé qui vise à transformer des processus traditionnels, des objets, des outils ou encore des professions par les technologies digitales afin de les rendre plus performants. Rendre les villages plus intelligents veut dire apporter une connectivité adéquates aux zones rurales »*, explique Andriamanohisoa Ramaherijaona, ministre des Postes, des Télécommunications et du développement numérique.

Equipements modernes et expansion rapide

Une smart city est une ville conçue pour améliorer la qualité de vie des populations par l'efficacité de la gestion urbaine, en répondant aux besoins des générations à venir sur les plans économique, social et environnemental. Elle est sécurisée grâce à des réseaux sans fil et des caméras de surveillance. L'objectif du projet Smart City est la transformation des espaces urbanisés en villes du futur par le biais de la mise en place des infrastructures permettant de donner un caractère inclusif à l'appropriation des TIC, de mettre les nouvelles technologies au service de l'administration et de la sécurité publique.

Les régions à fort potentiel de développement seront priorisées par le projet Smart City qui met en avant l'atout transversal du secteur des nouvelles technologies pour booster la croissance. De ce fait, les Zones d'Emergence Economique (ZEE) seront les premières à bénéficier du projet, d'autant plus que les zones identifiées pour composer les ZEE ont un besoin essentiel de services et d'équipements modernes pour leur expansion rapide. C'est le cas, par exemple, d'un Airport City qui doit disposer d'une plateforme logistique intelligente pour être compétitive, sans oublier les usagers qui sont de plus en plus exigeants en matière d'innovation technologique.

> **Une smart city est une ville conçue pour améliorer la qualité de vie des populations par l'efficacité de la gestion urbaine, en répondant aux besoins des générations à venir**

Démarche faisable

Les sites d'implantation identifiés dans sa première phase concernent les régions Analamanga, Itasy, Boeny, Atsinanana, Atsimo-Andrefana, Vakinankaratra et l'Itasy. Dans le cadre du projet Smart City, les autorités malgaches ont initié un partenariat avec la Chine pour la mise en place de centres de gestion de données qui, à part l'effectivité de l'e-gouvernance, permettront de digitaliser les services publics. Le projet consiste à instaurer un développement inclusif à travers des villes intelligentes.

Il inclut la mise en place, entre autres, d'un centre de données, d'un réseau de communication sans fil pour la police et la gendarmerie, d'un réseau de caméras de surveillance avec un centre de contrôle et d'un réseau Wi-Fi dans le quartier administratif. Ce type de projet nécessite le développement de solides et ambitieux partenariats *« public-privé »*. Les actions déjà entamées démontrent la faisabilité d'une telle démarche.

RÉFORMES FONCIÈRES

LA MODERNISATION POUR DAVANTAGE D'EFFICACITÉ

Dans un pays où 80 % de la population tire ses ressources de l'agriculture, le système de certification des terres malgache est à l'origine d'une profonde insécurité foncière. La réforme passe par la digitalisation de l'administration et des services fonciers.

Faire du foncier le levier du développement. À Madagascar, le secteur foncier est reconnu comme l'un des grands nœuds gordiens de la société. En effet, la lenteur des procédures administratives, le manque de transparence ou encore le dualisme juridique et les litiges ont depuis, caractérisé le service foncier de la Grande île. La gouvernance foncière résulte de plusieurs facteurs politico et juridico-administratifs ou encore socioculturels, qui sont liés à l'histoire coloniale du pays.

Processus de réformes

La Grande île est lancée dans une course vers la modernisation de ce secteur. *« Pour parvenir à un développement inclusif et durable, nous aspirons à une résolution des problèmes coutumiers du foncier à Madagascar. C'est ce qui fait que le passage à la numérisation nous est obligatoire »*, affirme Laza Raharo Andriamanjato, Directeur des Domaines et de la Propriété Foncière (DDPF). Le déclenchement du processus de réformes des services fonciers remonte à la Lettre de Politique Foncière (LPF), en 2005.

À l'époque, la dématérialisation avait été initiée avec la mise en place du logiciel Madagascar Land Management (MLM) avec l'appui du Millennium Challenge Account (MCA). Elle ciblait quelques localités pilotes dans un premier temps : Antananarivo-Renivohitra, Avaradrano et Atsimondrano. Stoppé par la crise de 2009, le processus de modernisation a repris avec le retour à la stabilité politique. En 2016, le MLM a fait l'objet d'une remise à niveau et est devenu le Land Information System Of Madagascar (LISOM), avec l'appui du Common Market for Eastern and Southern Africa (COMESA).

La numérisation sur ses bons rails

Madagascar a consolidé ses réformes foncières en 2015. Cinq orientations entrent dans la stratégie du LPF 2 : sécuriser les droits dans leur diversité, gérer et planifier de façon concertée les usages du foncier, faciliter l'accès au foncier et sa valorisation, améliorer et mettre en synergie la décentralisation et la déconcentration de la gestion foncière et s'engager sur la transparence et la redevabilité. La LPF s'est décliné en un Programme National Foncier (PNF) quinquennal, soutenu par l'Appui à la Réforme et à la Sécurisation Foncière (ARSF). La première phase qui s'est déroulée entre 2015 et 2020 vient d'être clôturée. *« En 2019, une évaluation à mi-parcours a été effectuée. Elle a permis de mettre à jour le schéma directeur de la modernisation des services fonciers. Ce qui a impliqué de nouveaux besoins et de nouvelles organisations »*, soutient notre interlocuteur. Dans cet élan vers la modernisation, le passage au numérique peut offrir un accès plus simple, rapide et sécurisé aux usagers des services des domaines. Il diminue les flux des usagers, raccourcit les procédures administratives et minimise à la fois les risques de corruption.

Ainsi, en complément du logiciel LISOM, d'autres logiciels et applications seront mis en service. Ce qui illustre l'avancée du numérique auprès du service des domaines. Divers outils sont opérationnels : *«e-traite.fg»* qui concerne particulièrement les domaines de l'État, *«e-titre.dom»* permettra le traitement numérique des mutations et les inscriptions, et *«e-fantatra»*. Le système de notification automatique et le dispositif anti-rabatteur et anti-faux ainsi que le modèle de dossiers d'archive suspendu accompagneront les réformes. *« Nous savons où nous allons. Nous convergeons vers la dématérialisation*, explique Laza Raharo Andriamanjato. *Nous avons une vision avec des démarches précises. L'enjeu est d'offrir un service foncier plus performant, de qualité, transparent et sécurisé ».*

Réalisations

Aujourd'hui, l'Atsimondrano est érigé en exemple. La dématérialisation des documents fonciers est en cours. Environ 20 000 titres ont été numérisés. Le guichet automatique de certificat juridique et plan a été opérationnalisé au mois de mai et le système de notification automatique est déjà opérationnel. *« D'ici 2021, le processus devrait être lancé au niveau de tous les chefs-lieux de régions »*, précise le DDPF.

Cette année, l'État va également lancer le processus pour la circonscription d'Avaradrano avec un objectif de 30 000 titres. La numérisation de 77 000 titres pour Antananarivo-Renivohitra sera assurée par le biais du Projet de Développement Urbain Intégré et de Résilience du Grand Antananarivo (PRODUIR). L'objectif est de numériser 120 000 titres pour le Grand Tanà, cette année.

Sécurisation

La numérisation des services fonciers est indispensable. La Grande île compte environ 680 000 titres. La dématérialisation permettra de solutionner les problèmes inhérents à la sécurité foncière, à l'acquisition des titres ou des certificats fonciers, les mutations, etc. Elle est indispensable également pour les opérations économiques. Pour les acteurs économiques, de l'agriculteur à l'investisseur multinational, l'accès légalisé à la propriété foncière est une des conditions primordiales des investissements. En 2022, le pays ambitionne d'atteindre la dématérialisation globale. *« Avec les Partenaires techniques et financiers, l'État est convaincu de l'importance de la numérisation globale pour changer définitivement la réalité socio-économique de Madagascar »*, souligne notre interlocuteur.

Suivant les grandes lignes du Plan d'Emergence Madagascar, la sécurisation de la diversité des droits, la gestion foncière concertée et la conciliation des besoins actuels et futurs en terres constituent les défis qui attendent le pays. *« Un développement socio-économique durable et ouvert aux investissements nécessite une gestion foncière concertée et transparente offrant un accès sécurisé à la terre pour tous »*, conclut Laza Raharo Andriamanjato.

3 QUESTIONS À

LAZA RAHARO ANDRIAMANJATO

Directeur des Domaines et de la Propriété Foncière

Pourquoi la Grande île s'est-elle lancée dans le processus de dématérialisation des services fonciers ?

L'enjeu est d'offrir un service foncier plus performant, de qualité, transparent et sécurisé. Les lourdeurs administratives seront évitées tout autant que les flux des usagers et les risques de corruption. Au niveau des services des domaines et de la propriété foncière par exemple, le logiciel LISOM et le guichet automatique foncier permettent la délivrance immédiate du certificat de situation juridique et du plan. Ce certificat est infalsifiable. Il ne contient plus de signature manuelle, mais une signature électronique. Le papier utilisé est spécial. Les documents contiennent un QR code, estampillés par des cachets secs et un cachet rouge. Le délai d'obtention d'un certificat qui nécessitait 15 à 20 jours auparavant, est désormais réduit à moins d'une minute !

Quels sont les outils développés dans cette démarche de dématérialisation ?

Avec le LISOM et le guichet automatique foncier, il y a également d'autres logiciels et améliorations qui ont été développés plus tard, pour parfaire cette avancée au numérique. e.traite.fg concerne particulièrement les domaines de l'Etat. Ce logiciel permet d'envoyer les dossiers venant des régions en version numérique. L'application peut être manipulée sur des ordinateurs, des smartphones ou d'autres supports de manière sécurisée, à travers l'intranet. Ainsi, si l'ancienne procédure nécessitait 4 mois de traitement, le délai a été réduit à 13 minutes au plus.

e-titre.dom permettra le traitement numérique des mutations et des inscriptions. Il se base sur le logiciel LISOM, mais l'application sera utilisée pour changer et dupliquer le format des titres et du livre foncier. Les traitements de dossiers duraient en moyenne un mois, mais avec cette application, les dossiers devront être disponibles en seulement 48 heures. e-fantatra permettra de diminuer les flux des usagers auprès des services. Le système de notification automatique avertira les récipiendaires des éventuels documents manquant dans leurs dossiers. Un dispositif anti-rabatteur et anti-faux est également opérationnel ; et, enfin, un modèle d'archive suspendu accompagnera nécessairement ces réformes.

Où en sommes-nous actuellement par rapport à l'ensemble des procédures de numérisation ?

La dématérialisation de l'Atsimondrano est actuellement en cours. Nous avons commencé à effectuer les saisies des informations et leur validation. Le livre foncier électronique est entré en vigueur grâce au logiciel LISOM qui vérifie les informations et qui assure la délivrance automatique et immédiate de certification de situation juridique et de plan au niveau du guichet automatique foncier. L'État et le gouvernement malgache, soutenus par les partenaires techniques et financiers, sont convaincus de l'importance de la numérisation globale pour définitivement changer la réalité socio-économique de Madagascar. Cette année, l'État va prendre en main la circonscription d'Avaradrano et la Banque Mondiale se charge d'enclencher le processus pour Antananarivo-Renivohitra. Nous aspirons à divulguer le processus dans les 22 régions de la Grande Ile d'ici l'année prochaine. L'objectif est d'atteindre une numérisation globale au-delà de 2022.

CYBERCRIMINALITÉ

LES SENTINELLES DE LA CYBERCRIMINALITÉ

Le numérique est devenu omniprésent dans la vie économique et dans la vie quotidienne des Malgaches. La cybercriminalité revêt des formes variées. La lutte doit l'être tout autant.

Conscientes de cette situation et du danger que représentent les actions cybercriminelles, les autorités malgaches ont mis en place plusieurs services enfin de combattre ce crime d'un nouveau genre. La cellule contre la cybercriminalité du ministère de la Communication et de la Culture et les services de lutte contre les crimes cybercriminelles au sein de la Gendarmerie nationale et de la Police nationale. La cybercriminalité ne figurait pas encore dans la législation malgache, il y a dix ans. La Grande île a dû mettre en place des dispositifs juridiques à travers la loi 2014-06 du 17 juillet 2014 sur la Loi Contre la Cybercriminalité et de la loi 2016-029 du 14 juillet 2016 du code de la communication médiatisée ainsi que le code pénal malagasy.

Infractions

La cybercriminalité englobe les crimes perpétrés à l'aide ou à travers la technologie de l'informatique. Bien que l'outil change, les crimes tournent souvent autour de la diffamation, l'extorsion de fond, vol, publication des photographies et vidéos à caractère pornographique, traite humaine... La cybercriminalité se ramifie sur trois niveaux. La première catégorie est qualifiée de *« visible web »*. Elle regroupe les infractions telles que les insultes et diffamations ainsi que l'usurpation d'identité. La deuxième catégorie concerne le *« deep web »* et concerne les vols des informations gouvernementales ou académiques. Enfin, le *« dark web »* englobe le terrorisme, le trafic d'arme, l'industrie de la pornographie interdite, cryptage de site, partage d'information, etc.

À Madagascar, les cybercrimes recensés jusqu'ici concernent généralement la première catégorie mais la situation n'en est pas moins alarmante dans d'autres sphères comme l'économie. Colonel Herilalatiana Andrianarisaona directeur général de la Cellule de la Lutte contre la Cybercriminalité (CLCC), au sein du ministère de la Communication et de la Culture, nous détaille la genèse de cette lutte. *« L'usage que font certains utilisateurs des réseaux sociaux porte atteinte aux valeurs culturelles malgaches »*, regrette-t-il. La CLCC insiste beaucoup sur cet aspect de la sensibilisation, de la communication et de la formation de la population. *« Il est important d'utiliser les réseaux sociaux d'une manière sécuritaire et bénéfique pour chacun comme pour la société malgache »*, instiste-t-il. Depuis sa création officielle en avril 2019, la CLCC a mis essentiellement l'accent sur la publication des fausses informations ou la diffamation.

Il est important d'utiliser les réseaux sociaux d'une manière sécuritaire et bénéfique pour chacun comme pour la société malgache

Enquête et cybercriminalité

Depuis l'année 2016, la Gendarmerie nationale a également mis sur pied son service de lutte contre la cybercriminalité. 61 agents ont été formés pour être les sentinelles de la cybercriminalité. Toutes les CIRGN de la Gendarmerie dans les 22 régions disposent d'un service de lutte contre la cybercriminalité. Les victimes peuvent obtenir réparation en suivant les processus. D'ailleurs, les grandes révolutions dans l'utilisation des téléphones mobiles comme l'exigence de la pièce d'identité à l'achat d'une puce téléphonique émanent d'une demande de ce service au niveau des forces de l'ordre.

La gendarmerie a entre ses mains les dernières technologies pour débusquer et traquer les cybercriminels, grâce à l'appui des partenaires techniques et financiers. Les forces de l'ordre collaborent étroitement avec les opérateurs téléphoniques et les grands acteurs du monde technologique, comme Facebook. *« Souvent, on constate dans les réseaux sociaux des gens qui reprochent à la Gendarmerie de ne pas agir sur des cas de cybercrime. Il faut comprendre que les citoyens ont le devoir de porter plainte. Nous ne pouvons nous autosaisir que quand il s'agit de mineur en danger ou dans des cas d'extrême urgence »*, tient à souligner le général Rado Ramanantsahanina de la Gendarmerie nationale. Engagés dans cette lutte, les éléments rattachés à ce service appellent les victimes à ne pas hésiter à porter plainte.

La gendarmerie fait face à de plus en plus de cas de publications de fausses informations, diffamations, subtilisation des fonds mobiles money. Ce qui met en péril bien souvent le modèle économique vertueux que le développement du *« mobile banking »* a permis de créer. La Gendarmerie a les ressources et les compétences nécessaires pour faire face aux divers cas. Grâce à une collaboration avec l'École Nationale de l'Informatique (ENI), la Gendarmerie entend à améliorer les compétences de ses éléments.

3 QUESTIONS AU COLONEL ANDRIANARISAONA HERILALATIANA

Comment éviter d'être une cyber victime ?
Il est important pour nous de sensibiliser les usagers sur l'usage sécurisé d'internet. En général, les victimes ont peur d'avouer ce qui leur est arrivé. C'est la raison pour laquelle le ministère de la Communication et de la Culture prend le temps de discuter avec les victimes pour leur expliquer les comportements à adopter dans le but d'éviter d'être victime une seconde fois. Rappelons les bases : utiliser des mots de passe "forts", se connecter avec des appareils "sûrs", etc. Bien qu'elle soit devenue une pratique courante, l'utilisation des réseaux sociaux en sécurité est encore loin d'être parfaitement maîtrisée.

L'un des griefs de la société civile est que nos sections de cybercriminalité sont des vecteurs pour la répression de la liberté d'expression…
Ce questionnement est normal causé par la méconnaissance des lois. Les textes ont été votés d'une manière démocratique et leur application est donc tout à fait légale. Le MCC n'a jamais entamé des poursuites qui vont au-delà de la loi. Rappelons que l'institution peut procéder à une auto saisine dans les cas de flagrant délit. Le ministère de la Justice prendra le relai. La protection de l'enfance et l'outrage aux bonnes mœurs sont des préoccupations publiques, il est donc important que nous saisissions la justice en cas de flagrant délit.

De quels outils disposez-vous pour mener à bien la lutte contre la cybercriminalité ?
Les différentes sections de la lutte contre la cybercriminalité ont bénéficié de plusieurs formations afin de comprendre l'évolution des cybercrimes. La lutte ne peut également être effectuée sans le concours des différents opérateurs téléphoniques de Madagascar. Ils travaillent activement et de manière très étroite avec les sections de lutte contre la cybercriminalité. Il en va de même pour les multinationales comme Facebook avec qui les autorités malgaches travaillent fréquemment en termes d'échange d'information pour aider les diverses institutions dans leurs investigations.

MATINA RAZAFIMAHEFA, CO-FONDATRICE ET C.O DE SAYNA

« NOUS AVONS UN OBJECTIF D'ATTEINDRE 10 000 PERSONNES D'ICI 5 ANS »

Matina Razafimahefa, une jeune entrepreneure malgache de 22 ans, a remporté la deuxième place de l'édition 2020 de l'Anzisha Prize. Elle est la fondatrice de Sayna, la première école digitale de Madagascar.

Pouvez-vous nous parler de la formation dispensée par Sayna ?

Matina Razafimahefa : Nous opérons à Madagascar depuis trois ans. Nous avons su trouver la meilleure solution pour changer le modèle économique. La plateforme Sayna vise à la fois à offrir des formations à des coûts compétitifs pour une meilleure accessibilité des étudiants à nos formations, ainsi que leurs insertions ultérieures dans le monde professionnel. Nous mettons à disposition des formations, qui n'étaient disponibles qu'en Europe, pour les enfants, pour les jeunes universitaires, ceux qui sont en reconversion professionnelle et même pour les entreprises.

Mis à part le marketing digital, les divers parcours tendent à former de futurs développeurs en "front end", en "back end", "devops" et des testeurs ou maintenance, avec des modules de formation contenant un ensemble de "skills", des cours écrits, des ressources, des quizz, des exercices, un "montoring", etc. Sayna propose une meilleure opportunité d'emploi à travers une formation de qualité qui produit les compétences requises sur le marché du travail international de l'industrie digitale. Nous mettons à disposition nos ressources et nous nous assurons que la personne formée a les qualifications requises avant d'entrer dans le milieu professionnel.

Pouvez-vous nous parler de Lomay ?

Matthieu Rabehaja : Lomay est une start-up née en 2014. L'aventure a réellement commencé en 2016 grâce au prix de l'originalité que nus avons gagné lors du concours Who's Next Tana qui est revenu à l'équipe de Lomay. Nos activités se focalisent sur le développement informatique et l'infographie. Nous développons des applications mobiles, des réalités virtuelles ou des réalités augmentées, des visites virtuelles 3 D ainsi que des jeux vidéo. Nous ambitionnons de révolutionner le monde du jeux vidéo. Les succès se sont enchaînés, notamment avec les sorties des jeux "Gazkar", en 2017 et de "Dahalo", en 2020. À noter que tous nos concepts véhiculent la mise en valeur l'environnement, la réalité et la culture malgache.

Quels sont les enjeux de cette révolution numérique que vous initiez ?

Matina Razafimahefa : Après validation d'un module auprès de Sayna, l'étudiant a accès à la plateforme de "crowdsourcing" appelée "microtasking" force. Il peut commencer à travailler avec des entreprises internationales. Dès lors, il sera payé à la tâche. À leur guise, les bénéficiaires de la formation peuvent travailler sur n'importe quelle plateforme, comme ils peuvent aussi travailler sur la nôtre. Nous leur offrons ainsi une opportunité d'avoir un complément de revenu. L'enjeu est d'accompagner les personnes formées dans le monde du digital, pour qu'elles puissent créer par elles-mêmes des solutions révolutionnaires. Nous poussons même jusqu'à la création d'applications qui vont faciliter le quotidien.

L'important est de savoir accompagner l'environnement local dans les avancées digitales. Nous voulons initier les Malgaches à l'environnement numérique dès leurs plus

MATTHIEU RABEHAJA, CEO LOMAY

« LES OUTILS NUMÉRIQUES SONT DES MOYENS POUR VÉHICULER NOS VALEURS CULTURELLES »

Matthieu Rabehaja est le co-fondateur de LOMAY, un studio malgache spécialisé dans la création de jeux vidéo. L'entreprise a été élue lauréate du prix « Startup Award of Innovative Societal Action» en 2019.

jeunes âges et de les offrir les formations adéquates pour se perfectionner, après. Jusqu'ici, nous avons formé près de 200 personnes qui ont pu trouver du travail. En effet, nous développons des compétences très demandées sur le marché du travail international de l'industrie digitale. En proposant les meilleures offres de formation aux étudiants et pour les entreprises, notre vision est d'offrir une opportunité de travail à 6 000 personnes d'ici 2022 avec un objectif d'atteindre 10 000 personnes d'ici 5 ans. Nous avons ainsi mis à disposition ce programme qui n'existait pas auparavant, ni à Madagascar ni en Afrique. Pourtant, il s'adapte parfaitement à l'économie du continent qui, malgré son retard, commence à voir son essor dans le monde de la technologie.

Matthieu Rabehaja : Notre entreprise a pour vocation de traiter des projets d'innovations numériques à Madagascar. Nous considérons que les outils numériques sont des moyens pour véhiculer nos valeurs ethniques et culturelles. À travers ces outils, notre objectif et de sensibiliser et d'impacter positivement la société. Nous avons conçu jusqu'ici 7 jeux vidéo. Récemment, nous avons par exemple travaillé sur un jeu intitulé "Covid game" pour essayer de sensibiliser à notre manière le public à faire face au Covid-19. Nous attendons prochainement sa sortie. Les applications et les jeux produits par le studio comprennent donc un certain volet éducatif. Il est bien dommage qu'à l'heure actuelle, la digitalisation à Madagascar est encore restreinte. L'utilisation massive des outils NTIC par le grand public reste encore assez difficile. En conséquence, seulement une minorité de la population ont accès à nos produits.

Comment percevez-vous l'essor de la digitalisation à Madagascar ?

Matina Razafimahefa : La transition digitale devrait déjà être lancée sur les rails. Mais pour digitaliser le pays, il faut vraiment accompagner la population pour qu'elle puisse être capable d'utiliser et de développer les outils ou les applications qui vont faciliter son quotidien. L'enjeu est de familiariser les citoyens aux instruments digitaux et de leur apprendre à naviguer dans le monde numérique. Pour les entreprises ou l'administration publique, le problème repose plutôt sur le passage à la digitalisation proprement dite. C'est ainsi quenous aspirons à les accompagner avec les experts que nous mettons à leur disposition.

Il est à noter que de nombreuses Entreprises de Services du Numériques (ESN) s'implantent et se développent à Madagascar alors qu'il n'y a que 700 ingénieurs informaticiens. Les personnes fraichement formées sont attendues à développer des solutions qui vont améliorer leur environnement respectif. L'environnement actuel est propice au développement du secteur numérique. En effet, la numérisation permet de conjuguer performance, efficacité et efficience aux entreprises pour qu'elles puissent atteindre les objectifsen termes d'acquisition de marché, et également pour les administrations publiques qui feront preuve de plus de transparence et de redevabilité.

Matthieu Rabehaja : Le secteur numérique doit être une option incontournable pour le développement des pays comme Madagascar. De nombreux pays ont réussi leur émergence à travers la digitalisation et le développement du secteur TIC à l'exemple de l'Ethiopie ou encore du Rwanda. Madagascar doit miser sur le développement du numérique pour pouvoir avancer plus rapidement. Nous pouvons déjà noter l'apparition de plusieurs initiatives depuis ces 3 dernières années. Elles visent à réduire les obstacles à la digitalisation. Nous pouvons parler des formations gratuites en développement numérique, à savoir : jeu vidéo, conception web, etc. initiées par des jeunes et des ONG. Il y a également des activités dynamiques comme les hackathons organisées dans le but de mettre en avant des jeunes talents dans le secteur du web. En matière d'infrastructures, un déploiement de plusieurs points wifi à travers quelques zones, notamment des grandes villes, a été aussi remarqué ces dernières années. Le défi étant d'initier la population au monde numérique tout en facilitant l'accès à internet.

Quels sont les freins réels de la digitalisation de Madagascar ?

Matina Razafimahefa : D'abord, la méconnaissance des tendances IT et de ce qu'elles peuvent nous apporter. La problématique repose également sur le fait de vouloir développer des approches révolutionnaires sans que nous ayons la culture minimum qui va avec. La culture est de ce fait inhérente à l'évolution du digital. Sur le plan structurel, à Madagascar, les législations nous font défaut, que cela soit le retard des réformes sur la numérisation ou encore sur les dispositifs financiers. Les établissements bancaires qui offrent des solutions de paiement en ligne ne sont pas nombreux. Pourtant, une entreprise digitale travaille beaucoup à l'export, avec des clients internationaux habitués aux systèmes numériques. Pour nous, un virement international peut être taxé de frais qui peuvent s'élever à plus de 10% du total.

La bancarisation digitale apportera des avantages nets et concrets au pays. Elle permet, entre autres, de tracer les paiements ou de faire le rapprochement bancaire. À titre d'exemple, le "Know Your Customer" (KYC) permet facilement d'accéder à la grille des clients pour savoir leurs solvabilités, ou même s'ils ont d'éventuels problèmes avec la justice. En occident, ce type de système existe depuis longtemps. C'est ce qui a permis à plusieurs startups de se développer rapidement.

Matthieu Rabehaja : A l'heure actuelle, la digitalisation à Madagascar est assez limitée. L'utilisation massive des outils NTIC par le grand public reste encore une utopie. La raison est que plusieurs obstacles entravent son développement : 80% de la population sont analphabètes, le coût des outils NTIC reste élevé par rapport au niveau de vie de la majorité de la population, internet – qui est un facteur essentiel à cette digitalisation – reste également inaccessible pour près de 60% de la population. A part ces questions d'accessibilité et d'infrastructures, le frein à la révolution numérique repose également sur le plan législatif. A Madagascar, il n'existe pas de cadre juridique qui permet aujourd'hui de protéger les concepts de chaque production numérique.

pour digitaliser le pays, il faut vraiment accompagner la population pour qu'elle puisse être capable d'utiliser et de développer les outils ou les applications qui vont faciliter son quotidien

Le niveau de technologie existant à Madagascar permet-il de suivre l'évolution à l'extérieur ?

Matina Razafimahefa : L'accès à internet demeure encore une problématique majeure pour la digitalisation à Madagascar. La majorité des entreprises à Madagascar dans le secteur des ESN utilise encore le langage PHP, alors qu'à l'étranger, on travaille déjà avec REGJS, JNJS, AngulaJS, Node.JS. Il faut rattraper ce retard. Faire le saut technologique est tout à fait possible. Mais nous avons intérêt à miser sur l'éducation et la formation. Nous avons besoin impérativement du soutien de l'État surtout en termes de réformes sur le plan éducationnel et financier, et en termes de développement des infrastructures technologiques.

Matthieu Rabehaja : La vulgarisation d'internet joue un rôle majeur dans la mondialisation de la connaissance. Auparavant, il fallait faire beaucoup d'efforts et pendre beaucoup de temps pour acquérir et partager des informations. Il fallait suivre de longues études dans écoles universitaires pour privilégier de certaines connaissances. Actuellement, grâce à internet, l'acquisition de connaissances est devenue très rapide, voire instantanée. Nous pouvons apprendre à créer, à produire et à partager. La plupart de nos collaborateurs chez Lomay sont autodidactes. La conception de jeu vidéo, ils l'ont appris sur internet. Nous pouvons donc affirmer que le niveau de technologie existant à Madagascar nous permet de suivre l'évolution à l'extérieur. Aujourd'hui, la réalité nous montre que, dans le secteur informatique, le pays comporte en majorité des sociétés offshore qui traitent plus de projets internationaux que de projets locaux. Toutefois, quelques efforts sont à fournir surtout du côté de l'Etat et du gouvernement malgache en matière de développement des infrastructures surtout. La technologie évolue assez rapidement. Dans ce sens, il serait également souhaitable de faciliter l'accès aux matériels informatiques pour la grande majorité de la population.

Vous avez terminé à la deuxième place lors du concours Anzisha Prize. Qu'est-ce que cela représente pour vous ?

Matina Razafimahefa : Anzisha Prize est un concours organisé par l'African Leadership Academy et la Fondation MasterCard. Il récompense les meilleurs jeunes entrepreneurs africains sur le continent. C'est pour moi une fierté d'avoir porté si haut le flambeau du pays et j'aspire aujourd'hui à poursuivre mon rêve. La participation à ce concours était un moyen pour m'aider à me repositionner et à accélérer dans mes activités. Il y a des perspectives d'ouverture à l'Afrique car, prochainement, nous envisageons de délocaliser la plateforme de formation à Nairobi ou au Nigeria.

Vous avez reçu le prix « African Business & Social Responsability Award ». Qu'est-ce que cela représente pour vous ?

Matthieu Rabehaja : Au mois de mars 2019, Lomay a reçu le prix "Startup Award of Innovative Societal Action" lors du forum African business & Social Responsability au Rwanda. L'African Business & Social Responsability Award décerne à quelques lauréats, entrepreneurs et startuppers, des prix pour les innovations et les responsabilités sociétales. Pour nous, ce prix de la catégorie startupp représente le symbole de l'atteinte d'une partie de nos objectifs. Ainsi, Lomay a su se distinguer par rapport à quelques entreprises dans le secteur du digital en Afrique et a montré l'importance, la capacité et la potentialité de la Grande île en la matière. Ce prix témoigne le fait que, par rapport à d'autres pays en Afrique, malgré les difficultés du contexte socioéconomique, Madagascar n'est pas en reste et peut avancer avec l'espoir d'un avenir prometteur pour les industries du digital.

CRÉATION D'ENTREPRISE

UN VIRAGE NUMÉRIQUE POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRENEURS ET LES INVESTISSEURS

Dans ses missions de développement des investissements et d'appui aux opérateurs du secteur privé local, l'EDBM effectue son saut numérique. L'EDBM met en place des plateformes digitales pour soutenir davantage le développement de l'entrepreneuriat à Madagascar.

L'intégration verticale de toutes les plateformes digitales est la solution pour aider le secteur privé à mieux faire face aux difficultés de création et de développement d'entreprise. L'objectif est que durant toutes les étapes – dès l'idée jusqu'à la promotion et en passant par la mise en place d'un projet entrepreneurial – l'entrepreneur bénéficiera toujours d'un accompagnement à travers ces plateformes mise en place par l'EDBM.

E-Toolia.edbm.mg

E-Toolia.edbm.mg : tous les outils pour « doper » son entreprise

E-Toolia est une *« boite à outils »* digitale mise en place pour les entrepreneurs malgaches. *« De l'idée à l'entreprise, cette plateforme digitale accompagne les entreprises, Startups, PME et PMI, dès leurs premiers pas jusqu'à la promotion de leurs activités »*, note, à cet effet, Mbolatiana Razakatsara, Directeur des Services aux Investisseurs (DSI). Il présente plusieurs opportunités et peut servir de guide dans les diverses procédures pour la création d'entreprise. *« Avec la digitalisation, l'entrepreneur n'est plus obligé de se déplacer auprès de l'EDBM. A titre d'exemple, E-Toolia peut aider dans les choix des statuts juridiques des entreprises, ainsi que tous les documents à fournir »*, continue-t-elle. La plateforme présente également d'autres avantages comme les outils de formations gratuites en business plan, en RH, etc. *« A travers le site web, on peut faire appel à des mentors. Des Masterclass ou des webinaires sont disponibles. La plateforme accompagne également dans la recherche de financements »*, note le Directeur des Services aux Investisseurs de l'EDBM. Les modalités ou les possibilités de financements selon les secteurs d'activités peuvent être désormais consulté sur E-Toolia ou directement à l'EDBM.

Orinasa.edbm.mg

Orinasa.edbm.mg : pour faciliter la création d'entreprise en ligne

La formalisation d'une entreprise apporte de nombreux avantages tant que pour l'entrepreneur que pour le pays. Le site est dédié au service de création d'entreprises. Avec cette plateforme, l'entrepreneur n'est plus obligé de se déplacer. Il pourra avoir accès aux différentes formes juridiques des entreprises à Madagascar qui seraient les plus adaptées à son projet. Les informations sur les coûts de la création ainsi que tous les documents nécessaires pour la formalisation de l'entreprise sont disponibles sur la plateforme.

cves@edbm.mg

cves@edbm.mg : la cellule de veille économique et stratégique

La CVES est mise en place pour offrir aux entrepreneurs un accès à tous types de données économiques indispensables pour le développement de leurs activités. *« Toutes personnes morales ou physiques désirant investir pourront y obtenir les informations ou les données sectorielles dont elles auraient besoin. Peu importe le domaine d'activité : agribusiness, agro-industrie, TIC, tourisme, etc »*, explique Mbolatiana Razakatsara. L'entrepreneur peut y retrouver les informations de base ou données sectorielles par rapport à son investissement : région potentielle, capacité de production, débouché, exportation, etc. L'entrepreneur peut également y trouver des articles publiés sur le secteur auquel il s'intéresse. CVES met ainsi à disposition des informations à forte valeur ajoutée qui pourrait guider l'entrepreneur dans la mise en place, l'opérationnalisation et le bon fonctionnement de son entreprise. La Cellule facilite la recherche, les échanges et l'exploitation des informations stratégiques disponibles auprès de l'EDBM. Dynamique et flexible, le système de veille offre des informations qui peuvent être utilisées par un entrepreneur ou les opérateurs économiques, mais également pour les investisseurs ou partenaires désirant investir dans la Grande île.

www.edbm.mg

www.edbm.mg : au service du monde économique

Le site web vient compléter le parcours de l'entrepreneur. Une fois l'entreprise créée, il servira pour le développement de ses activités. Toutes les entreprises peuvent avoir une page dédiée sur le site web de l'EDBM. Le portail donnera plus de visibilité à l'entreprise. Il aidera ainsi l'entrepreneur pour la mise en avant ou la promotion de son entreprise. Elle constitue, en effet, la porte d'entrée pour investisseurs sur Madagascar. *« De nouvelles fonctionnalités ont été rajoutées au site web telles que le calendrier des formations et des événements (foires, webinars, conférences, débats, etc.), et tout ce qui concerne l'environnement des affaires à Madagascar comme les réformes entreprises, le cadre juridique et un grand focus sur le DPP ou encore l'annuaire qui met en vigueur le réseau d'affaires à Madagascar »*, avance Maeva Razafintseheno, Marketing manager & projets au sein de l'EDBM. Une cartographie ou un *« mapping »* de Madagascar permettra d'identifier par région les données sectorielles relatant les potentialités et les opportunités économiques existantes sur la production ou le marché. Les données sectorielles sur les filières porteuses de l'EDBM comme l'énergie, le textile, l'agribusiness y sont particulièrement exposées. L'ensemble de ces informations (données sectorielles, cartographies, les chiffres et les graphiques) servira d'outils indispensables pour faciliter la prise de décision autant que pour les entrepreneurs que pour les investisseurs.

Orange Madagascar - mAgri

Libérer le potentiel agricole de Madagascar grâce à la digitalisation

Présent à Madagascar depuis plus de 20 ans, Orange a évolué d'opérateur de connectivité vers un opérateur multi-services. Il a développé des relais de croissance structurants tels que Orange Money, Orange Energie avec le solaire, l'éducation, la transformation numérique des entreprises, mais aussi l'agriculture. Au cours des dernières années, Orange Madagascar a développé avec ses partenaires des services mobiles, mAgri, qui répondent aux besoins des agriculteurs.

L'agriculture est un secteur majeur et un moteur important du développement économique de Madagascar. Le secteur agricole représente 29,1% du PIB du pays et emploie plus de 80% de la population active. Pourtant, avec plus de 70 % de terres arables malgaches qui ne sont pas encore exploitées, la productivité peine à progresser, les rendements stagnent, et les revenus que le secteur génère restent insuffisants.

C'est fort de ce constat, et armé de son expérience dans 19 autres pays d'Afrique, qu'Orange voit dans le numérique une opportunité d'accroître le potentiel agricole de Madagascar. L'opérateur a ainsi développé des services mobiles, mAgri, à destination des agriculteurs. Ces derniers ont principalement deux types de profils : les agriculteurs particuliers, qui représentent environ 80 % des acteurs et pratiquent de l'agriculture de subsistance, et les sociétés agricoles, agro-industrielles, ainsi que les groupements ou coopératives.

Tous sont confrontés aux mêmes problématiques : les changements climatiques, l'accès aux marchés, la multiplication des maladies touchant les plantes et les animaux, mais aussi le manque en termes de visibilité sur le cours des prix du marché, d'informations sur les meilleures pratiques de culture et de financement, etc.

La technologie au service du secteur agricole

Orange Madagascar y apporte des réponses en mettant les technologies et son savoir-faire au service de l'innovation du secteur agricole. Grâce à ses infrastructures et sa connectivité, à son écosystème de partenaires, et à la mise en place de différents services, l'opérateur a la capacité de répondre aux nombreux besoins exprimés par les agriculteurs.

Des services mobiles de mAgri ont été développés en ce sens. Via leur smartphone, les agriculteurs peuvent ainsi recevoir des informations relatives aux prévisions météorologiques ou à l'évolution des prix des productions. Ils peuvent également accroître leurs revenus grâce à la mise à disposition d'une marketplace dédiée aux échanges entre acheteurs et vendeurs de denrées agricoles.

Grâce à l'IoT, Orange est aussi en train de développer des services, qui, grâce à la remontée d'informations en temps réel, fournissent aux agriculteurs des outils précieux d'aide à la décision.

Bazar.mada

Parmi les services de mAgri développés par Orange Madagascar figure entre autres Bazar.Mada. Initié par la Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Antananarivo (CCIA), en partenariat avec le ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Bazarmada permet aux organismes paysans, aux micro-entreprises rurales, aux collecteurs, aux opérateurs de marchés agricoles et artisanaux de favoriser les échanges dans leur secteur.

Les producteurs ruraux peuvent accéder aux prix des denrées agricoles et des produits artisanaux et peuvent également publier des offres ou des demandes depuis leur téléphone mobile. Les clients d'Orange Madagascar peuvent accéder au service en composant le #432#.

HayVokatra

Au-delà des services d'information sur les prix des denrées agricoles, l'opérateur a également développé d'autres services. Orange Madagascar, HNI, et NCBA CLUSA ont mis en place HayVokatra. Il s'agit d'un centre d'appel permettant aux producteurs de s'informer sur les différentes techniques agricoles, et de bénéficier de conseils afin d'améliorer leur productivité.

Le service est donc accessible en appelant le numéro court 257 pour les clients utilisant le réseau Orange, ou le numéro long 0323205257 pour les autres opérateurs afin d'avoir des conseils et informations, durant les jours ouvrables.

Une communauté agricole Orange

En phase avec son ambition de soutenir l'agriculture à Madagascar, Orange a déployé en 2020 les premières phases de la Communauté agricole Orange dans le Sud-Ouest et à Fénérive Est.

L'objectif est de mettre en place la digitalisation dans les filières clés du secteur agricole, tout en éduquant les agriculteurs à la culture technologique et en les aidant à pérenniser leurs revenus grâce à une production de qualité et des solutions innovantes.

La Communauté agricole Orange concerne 5 régions de Madagascar, le Sud Ouest, le Sud Est, l'Est et les régions Anosy et Alaotra Mangoro. 33 coopératives et plus de 3000 agriculteurs contribuent actuellement à lui donner vie.

Un engagement fort

La responsabilité sociétale est un engagement fort d'Orange Madagascar. L'opérateur s'engage à agir en entreprise citoyenne, solidaire et responsable.

A travers ses engagements, Orange Madagascar contribue ainsi au développement durable à travers l'utilisation des technologies sur l'aspect économique et sociétal, en faveur du plus grand nombre.

FALY ANDRIANINTSOA RATOVONIRINA, DIRECTEUR DES ARTS ET DE LA PROMOTION ARTISTIQUE

« LE MONDE ÉVOLUE ET LE SECTEUR CULTUREL GAGNERAIT À SUIVRE LA TENDANCE »

En 2020, le monde a été immobilisé à cause du Covid-19. Les artistes malgaches ont dû user de tous les outils technologiques pour suivre le tempo. Faly Andrianintsoa Ratovonirina, Directeur des Arts et de la Promotion Artistique, au sein du ministère de la Communication et de la Culture nous partage son opinion sur la digitalisation du secteur artistique à Madagascar.

D'une manière globale, internet a été utiliser pour véhiculer l'art. Madagascar a-t-il suivi le mouvement ?

La révolution numérique est un phénomène mondial et Madagascar ne pourrait pas s'y soustraire. Pour la Grande île, comme d'autres pays en voie de développement, la numérisation a modifié totalement notre expérience culturelle. Que cela soit pour l'accès, la production, la diffusion, de la consommation et également dans sa pratique ; un ensemble qui a révolutionné le fonctionnement même de l'industrie culturelle. Pour la chaîne créative, ces changements ont apporté à la fois des opportunités et des défis. À l'heure où l'on parle, Madagascar dispose déjà de plusieurs plateformes privées opérationnelles disponibles pour plusieurs disciplines artistiques. Au sein de la bibliothèque nationale, on procède actuellement à la numérisation des patrimoines documentaires et à la mise en place des espaces numériques. La création de logiciel pour la gestion des données culturelles et artistiques en constituera la prochaine étape. On ne se contente pas seulement de la création de ces plateformes, on œuvre aussi à l'octroi de diverses formations sur les outils de communication afin d'aider les artistes à s'imprégner et à évoluer dans la digitalisation. D'une manière globale, la digitalisation permettra incontestablement la démocratisation culturelle.

Les artistes malgaches ont-ils manifesté d'intérêts à explorer cet outil dans la pratique de leur art ? Quelles sont les démarches entreprises par le ministère de la Communication et de la Culture pour les accompagner ?

Les artistes malgaches sont conscients que la digitalisation peut constituer un moyen très efficace pour la promotion et la diffusion de leur œuvre afin de toucher le plus grand nombre de public. Ainsi, des artistes comme Ambondrona, Samoëla, Mr Sayda, Shyn ou Big MJ qui sont déjà présents sur les plateformes comme Deezer, Spotify, Apple-music, Tune core. Dans le marché de l'art plastique et l'art visuel, plusieurs artistes sont présents sur les plateformes de vente d'œuvres d'art.

Les réseaux sociaux tels que Facebook, Instagram se présentent aussi comme outil de promotion. C'est la raison pour laquelle presque tous les artistes ont une page officielle. L'accompagnement des acteurs culturels dans la transition vers le numérique est parmi les actions du ministère de la Communication et de la Culture et s'inscrit dans la politique culturelle nationale. Ces actions se divisent en plusieurs activités comme l'organisation du concours Tosik'art 2019. Ce concours d'entreprenariat culturel a permis de primer deux Start-Up évoluant dans le monde digital. Le premier avait proposé une vente d'œuvre d'art en ligne et l'autre la vente de musique. Outre le financement, nous les avons formés dans la gestion d'entreprise afin que leur projet devienne viable. En outre, nous préparons également la mise en place de diverses formations sur les nouveaux outils de communication pour que tous les artistes puissent en bénéficier. Nous sommes satisfaits de constater que des services comme Ketrika1, qui propose du streaming des œuvres malgaches, ainsi que des ventes de billet aient vu le jour. La mise en place d'une application musicale comme Musichall2 qui nous aide à atteindre l'objectif de digitalisation.

Quels défis restent-ils à relever pour réussir à promouvoir la culture et l'art à travers le numérique ?

Le premier défi serait certainement l'accès du plus grand nombre aux nouvelles technologies telles que l'internet, la fibre optique. À Madagascar, nous sommes tout juste au stade d'assurer l'accès de l'électricité au plus grand nombre. Par contre, ce petit temps de retard ne nous empêche pas de profiter des atouts de la mondialisation. Le ministère de la Communication et de la Culture travaille actuellement à faire en sorte de créer plus de contenus purement malgaches sur les différentes plateformes dédiées à la culture. Pour ce faire, nous devons impérativement actualiser les textes juridiques et créer de nouvelles lois pour faciliter le processus et pouvoir permettre ainsi la création des services nécessaires pour la digitalisation. Prenons d'ailleurs un exemple concret : on ne peut pas encore effectuer des paiements en ligne à Madagascar. Ainsi, si nous avançons vers la digitalisation, il nous faut trouver un moyen efficace pour effectuer cela et faire en sorte que les artistes touchent leurs droits d'auteur ainsi que les droits voisins.

Quels pourraient-être les revers de cette digitalisation culturelle à Madagascar ?

Pour la Grande île, la rapidité avec laquelle les informations culturelles voyagent peut étouffer la culture et la tradition malgache. En effet, les grandes puissances mondiales inondent la toile de leur produits artistiques et culturels de telle sorte que les pays comme Madagascar peuvent vite être submergés par cette situation. Afin de contrecarrer ce phénomène mondial, le ministère de la Communication et de la Culture œuvre pour mettre à la disposition du public davantage de contenus malgaches. Notre identité culturelle et artistique figure comme étant notre le bien le plus précieux donc il faut se donner le moyen de le protéger. La digitalisation mènera indéniablement l'industrie artistique vers la suppression de plusieurs métiers de la culture. Pour ne citer que l'industrie de disque ou d'impression pour les livres physique. Face à cela, chaque corps devrait trouver une manière de se recycler. Le monde évolue et le secteur culturel gagnerait à suivre la tendance.

Pour en savoir plus :
1. www.ketrika.com
2. Musichall Madagascar

RANDRIANARISOA RAKOTONDRAJERY, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES AFFAIRES JUDICIAIRES, DES ÉTUDES ET DES RÉFORMES

« UN JOUR, NOUS AURONS UNE VÉRITABLE E-JUSTICE »

Le ministère de la Justice figure parmi les plus avancées de l'administration malgache en termes de digitalisation et de l'informatisation de son système de fonctionnement. Où en sommes-nous par rapport aux étapes accomplies ?

Figurer parmi les institutions les plus avancées en termes de digitalisation et d'informatisation, si vous le constatez, je ne peux que m'en réjouir car je n'ai pas suffisamment d'idées sur ce qui se fait dans les autres départements. Etant profane dans le domaine de l'informatique...une chose que je pourrais dire c'est que le ministère de la Justice s'efforce effectivement de procéder à la modernisation de la Justice en ayant recours aux nouvelles technologies et qu'un jour, nous aurons une véritable e-justice.

Le domaine d'intervention du ministère de la Justice est très vaste car à part l'administration judiciaire qui englobe toutes les juridictions des trois ordres éparpillées dans toute l'île et qui comporte à peu près 68 sites (42 TPI, 6TA, 6TF, 6 CA, 3 Cours au niveau de la Cour Suprême, PAC…), il y a également l'Administration pénitentiaire avec les 22 directions régionales et les 82 établissements pénitentiaires.

Actuellement, le ministère a déjà quelques logiciels opérationnels et prêts à être déployés. Premièrement, le logiciel RCS-CM (Registre du Commerce et des Sociétés et du Crédit Mobilier) qui est destiné à gérer les informations relatives aux commerçants et aux sociétés commerciales dans le cadre de la transparence des entreprises. Dans tout Madagascar, il y a 42 RCS et 26 en sont déjà informatisés. Ensuite, le Logiciel de Traitement des Affaires de la Justice Commerciale (LTA-JCOM) qui est déjà déployé mais encore uniquement à Antananarivo (TPI, Cour d'appel et Cour de Cassation). Il s'agit d'un logiciel qui permet de traiter les affaires portées devant les juridictions commerciales, de suivre leurs évolutions, d'identifier les détenteurs des dossiers, de générer automatiquement des dates d'audience, des documents, d'attribuer des dossiers aux juges de manière aléatoire, d'archiver les décisions, de mesurer le délai de traitement, de sortir des statistiques… Le logiciel ILO, logiciel de traitement et de suivi des dossiers dans les juridictions administratives, est déjà opérationnel à Antananarivo, à Toamasina et à Mahajanga. Outre ses autres fonctionnalités, celui-ci permet déjà aux justiciables et aux avocats de faire le suivi de leurs dossiers à travers un "front-office".

Le logiciel INFO-TF qui permet de traiter et de faire le suivi des dossiers portés au niveau des Juridictions financières est également opérationnel au niveau des Tribunaux financiers de Toamasina et Mahajanga. À Antananarivo, quelques détails techniques sont encore à régler avant son utilisation effective. Enfin, je soulignerai le logiciel INFO-TPI, qui est destiné au traitement des affaires pénales, est actuellement en cours de déploiement au niveau des TPI de Toamasina, de Mahajanga et le ministère en assure le suivi. Sa mise en place au niveau du TPI d'Antananarivo est également en cours. J'aimerais signaler que dans le cadre du projet d'informatisation de la chaîne pénale, il a été prévu de débuter avec les 6 TPI implantés dans les chefs-lieux de province (Antananarivo, Toamasina, Mahajanga, Antsiranana, Fianarantsoa et Toaliara) et environ 400 ordinateurs sont dédiés à cet effet grâce à l'appui du NFD. On souhaite actuellement mettre en place un logiciel permettant d'assurer le traitement des affaires devant le Tribunal civil, mais pour cela, il nous faut encore beaucoup de matériels. Par ailleurs, au niveau de l'administration pénitentiaire, un logiciel permettant de gérer le service de greffe tenu au niveau des établissements pénitentiaires, a été déjà conçu. Il reste à régler un petit détail pour pouvoir l'utiliser comme il se doit.

Le Gouvernement déploie ses efforts pour être en phase avec les nouvelles technologies et entrer dans l'ère de la digitalisation des services publics

En quoi l'informatisation et la digitalisation des procédures judiciaires peuvent-elles prévenir la corruption ?

Une véritable digitalisation permet de réduire les contacts humains, d'assurer davantage de transparence et partant, de réduire voire d'anéantir le phénomène de corruption.

Dans ce processus de transition vers le numérique, quels avaient été les obstacles les plus difficiles à surmonter pour le ministère ?

Avant l'ère du numérique, des habitudes se sont déjà installées dans la manière de gérer les affaires judiciaires. Les agents étaient habitués à un "certain confort ". Les sortir de cette zone de confort n'est pas chose aisée. Les gens sont souvent réfractaires au changement, Il y a une certaine réticence concernant l'utilisation de la NTIC. Néanmoins, le manque de moyens financiers est le véritable obstacle car, à part les matériels informatiques, on a dû renouveler les installations électriques à cause de la vétusté des infrastructures judiciaires. En outre, il a fallu renforcer la sécurisation des sites car nous ne sommes jamais à l'abri de gens malintentionnés.

Quelles sont les limites de la loi malgache par rapport à l'adoption du système de digitalisation et quels sont les grandes réformes à effectuer dans ce sens ?

Le Gouvernement déploie ses efforts pour être en phase avec les nouvelles technologies et entrer dans l'ère de la digitalisation des services publics, à l'issue desquels la loi n° 2014-026 du 10 décembre 2014 fixant les principes généraux relatifs à la dématérialisation des procédures administratives a été adoptée. Par la loi n° 2018-027 du 8 février 2019 relative à l'état civil, le Gouvernement a également institué l'identifiant unique pour chaque citoyen. Ce système d'identification unique est une innovation pour la gouvernance digitale car il permet non seulement l'identification de tous les citoyens, mais également facilite l'accès de ces derniers aux services publics.

Toutefois, la digitalisation de l'Administration malagasy doit respecter certaines règles imposées par la législation, notamment la loi n° 2014-038 du 9 janvier 2019 sur la protection des données à caractère personnel et la loi n° 2014-006 du 17 juillet 2014 sur la cybercriminalité. Ces règles concernent principalement le traitement des données personnelles des citoyens et la répression des infractions relatives au système d'information. Une réforme qui s'avère nécessaire à l'effectivité de la digitalisation concerne le cadre règlementaire de la Commission Malagasy de l'Informatique et des Libertés (CMIL) qui aura pour mission de contrôler le respect des droits et libertés des personnes par les organes de traitement des données à

caractère personnel. Aussi, afin de conforter le développement de Madagascar sur la base d'une meilleure gouvernance et d'une meilleure efficacité des services publics, est-il envisagé de mettre en place des structures relatives à l'e-gouvernance.

Les transactions et les paiements électroniques numériques demeurent difficiles dans la Grande île. Des démarches ont-elles déjà été entamées pour les permettre ?

À Madagascar, le commerce électronique a été pratiqué par la population depuis plusieurs années avant même l'établissement de son cadre juridique. La législation en matière de commerce électronique a été adoptée ultérieurement, principalement par la loi n° 2014-024 du 10 décembre 2014 sur les transactions électroniques, la loi n° 2014-025 du 10 décembre 2014 sur la signature électronique, la loi n° 2014-038 du 9 janvier 2019 sur la protection des données à caractère personnel et la loi n°2016-056 du 2 février 2017 sur la monnaie électronique et les établissements de monnaie électronique. L'application de cette législation se heurte, toutefois, à l'absence d'infrastructures solides, fiables et interopérables, au défaut d'un cadre règlementaire, à la difficulté d'acquisition des équipements numériques nécessaires ou encore à l'insuffisance des ressources humaines compétentes en la matière.

La digitalisation du système favorise la multiplication des actes de cybercriminalité. Que prévoit la loi malgache dans ce sens ainsi qu'en termes de protection de données ?

Comme il est précisé plus haut, Madagascar dispose de la loi n° 2014-006 du 17 juillet 2014 sur la cybercriminalité et de la loi n° 2014-038 du 9 janvier 2019 sur la protection des données à caractère personnel. Toutefois, le législateur s'est davantage penché sur la répression de la cybercriminalité que sur sa prévention. Dans le cadre de la répression, les peines sont assez sévères et peuvent aller jusqu'à dix ans d'emprisonnement et/ou dix millions ariary d'amende. Entre autres, la loi n° 2014-006 du 17 juillet 2014 sur la cybercriminalité réprime les délits relatifs aux systèmes d'information dont l'accès frauduleux à un système d'information, l'introduction et la détérioration frauduleuse de données informatiques, l'usage frauduleux de données informatiques volontairement altérées ; et les atteintes aux personnes physiques par le biais d'un système d'information telles que les menaces, l'usurpation d'identité ou la pédopornographie.

Quant à la loi n° 2014-038 du 09 janvier 2019 sur la protection des données à caractère personnel, celle-ci prévoit des infractions telles que le non-respect des formalités préalables, le manquement à la sécurité ou le détournement de finalité. Dans le cadre de la prévention des cybercrimes, la loi n° 2014-038 du 09 janvier 2019 sur la protection des données à caractère personnel a institué des formalités de traitement devant la Commission Malagasy de l'Informatique et des Libertés (CMIL). Elle prévoit également l'obligation pour le responsable du traitement d'assurer la sécurité des données, le droit de toute personne à s'opposer à figurer dans un traitement, son droit d'être informé et d'accès à ses données à caractère personnel ainsi que son droit de rectification.

Mandat

- « Répondre à la crise : Promouvoir une Industrialisation Inclusive et Durable pour reconstruire en mieux »

Nos focus

- Créer une prospérité partagée
- Faire progresser la compétitivité économique
- Sauvegarder l'environnement
- Renforcer les connaissances et les institutions
- Offrir des services transversaux

Les modules de services de l'ONUDI

- Amélioration de l'environnement des affaires
- Modernisation industrielle et Regroupement des PMEs
- Promotion de l'innovation
- Mobilisation de l'investissement responsables et de la technologie durable
- Promotion des normes et qualité
- Facilitation d'accès aux marchés internationaux

DIGITALISATION

LE GRAND BOND EN AVANT

Ministère de l'Economie et des Finances : l'e-bilan pour mettre fin aux corruptions.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme *« Initiatives Digitales »*, le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) par le biais de la Direction Générale des Impôts (DGI) en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Conseil Supérieur de la Comptabilité (CSC), l'Ordre des experts comptables et financiers de Madagascar (OECFM) et la Banky Foiben'i Madagasikara (BFM) mettra en place la plateforme de télétransmission des états financiers, dénommée « e-Bilan.

Dans la législation fiscale actuellement en vigueur, les contribuables sont astreints à déposer auprès des centres fiscaux gestionnaires de leurs états financiers un certain nombre de documents. Le dépôt manuel des états financiers au niveau des Centres fiscaux n'est pas sans tracasserie, aussi bien pour l'administration fiscale que pour les contribuables eux - mêmes, liée à l'élaboration et à la réception des états financiers. La mise en place de *« e-Bilan »* épargne aux contribuables de longues files d'attente pour l'accomplissement de cette formalité qui doit accompagner la déclaration fiscale. Par ailleurs, la digitalisation de la réception et du stockage des dossiers par l'administration fiscale, renforce la sécurisation des données et leur exploitation à différentes fins.

Le module *« e-Bilan »*, corollaire de la télédéclaration, permettra aux entreprises de transmettre leurs états financiers et ses annexes (liasse fiscale), sous un format normé, aux fins de certification par l'expert-comptable, et ensuite de les soumettre officiellement à l'administration fiscale. L'*« e-Bilan »* permettra de faciliter la confection et le dépôt des documents comptables pour les contribuables ainsi que ses partenaires privilégiés, d'une part, et optimisera l'exploitation et la sécurisation des informations par l'administration fiscale d'autre part. Pour les entreprises, la mise en place de l'e-Bilan contribuera sans doute à réduire leurs charges de travail et les coûts, et à accroître leur productivité. Le projet *« e-Bilan »* est un des plus grands efforts menés par la DGI, en matière de lutte contre la corruption. De plus en plus d'entreprises présentent deux bilans différents en manipulant le montant du chiffre d'affaires suivant qu'elle soumissionne pour les marchés publics ou qu'elle dépose un bilan pour la déclaration fiscale. La transparence apportée par *« e-Bilan »* est une garantie certaine d'une meilleure gestion des recettes fiscales.

JIRAMA : en marche vers la digitalisation

4 piliers de la transformation par la digitalisation ont été érigés au sein de la compagnie nationale. Le premier pilier est la mise en place de nouveaux canaux d'interaction avec les clients, ensuite, les nouvelles offres de services, l'amélioration des circuits de traitement, puis l'utilisation des nouvelles technologies. Les nouveaux canaux d'interaction avec les clients reposeront sur la digitalisation : l'opérationnalisation d'une agence en ligne, d'une application mobile, l'utilisation de réseaux sociaux et la diversification des moyens de paiements.

SIMPLIFYING BUSINESS

EDBM

Economic Development Board of Madagascar

we implement reforms and make business easier

+261 20 22 670 40

edbm@edbm.mg

www.edbm.gov.mg

ECONOMIC DEVELOPMENT
BOARD OF MADAGASCAR
EDBM Building

Général Gabriel RAMANANTSOA
Avenue Antaninarenina
101 Antananarivo - Madagascar